

Arrêté

fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 27 janvier 1997 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture ;

VU l'arrêté du 12 mai 2015 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture,

Arrête :

Article 1er – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture, instituée par l'arrêté du 27 janvier 1997 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Jacques CLEMENT, chef du service des ressources humaines au secrétariat général (SG),
- Monsieur Michel GOMEZ, sous-directeur mobilité, emplois, carrières au secrétariat général (SDMEC),
- Madame Maryvonne DE MAUREY, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Madame Catherine PREVEL, adjointe au chef de bureau des établissements et des contrats (DGER),
- Monsieur Jacques FAUVEL, adjoint à la chef du bureau de gestion des dotations et des compétences (DGER),
- Madame Nadia DENARIE-BURBAN, adjointe à la directrice des ressources humaines (ANSES).

Membres suppléants

- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint au sous-directeur mobilité, emplois, carrières au secrétariat général (SDMEC),
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint à la chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Madame Carole PELLEGRINO, adjointe à la chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général (BEFFR),
- Madame Stéphanie FRUGERE, adjointe au sous-directeur mobilité, emplois, carrières au secrétariat général (SDMEC)
- Madame Véronique BONNE, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures, référent du corps (MAPS).
- Monsieur Patrick WEBER, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures, référent du corps (MAPS),

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

- Madame Nathalie BOULIER MONTHEAN	Technicien de classe exceptionnelle	FO
- Madame Catherine VIVET	Technicien de classe exceptionnelle	FSU
- Madame Catherine SCHAEFFER	Technicien de classe supérieure	CFDT
- Monsieur Régis CHARPENTIER	Technicien de classe supérieure	FSU
- Madame Nadine MOREAU	Technicien de classe normale	CGT
- Monsieur Xavier WEPFER	Technicien de classe normale	UNSA

Membres suppléants

- Madame Valérie GERARD	Technicien de classe exceptionnelle	FO
- Madame Hélène BACQUE	Technicien de classe exceptionnelle	FSU
- Monsieur Gérard RICHARD	Technicien de classe supérieure	CFDT
- Monsieur Sébastien DEVALLE	Technicien de classe supérieure	FSU
- Madame Laurette WESTRICH	Technicien de classe normale	CGT
- Monsieur Yoann CRONNIER	Technicien de classe normale	UNSA

Article 2 – L'arrêté du 12 mai 2015 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le **19 NOV. 2015**

Le Sous-directeur
du développement professionnel et
des relations sociales


Yves LE NOZAHIC